



Éducation de qualité

L'ODD4 vise à assurer à tous une éducation de qualité ainsi que des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. L'effort d'éducation stimule l'expression des capacités personnelles, la capacité à apprendre et l'autonomie des jeunes et des adultes à travers l'acquisition des connaissances et des compétences indispensables pour la participation à la vie sociale, l'exercice de la citoyenneté et l'accès à l'emploi.



Voir aussi ODD 1 - 3 - 8 - 16

Un accès à l'éducation et aux diplômes élargi

La tendance à l'élévation à long terme du niveau d'éducation se poursuit de 2007 à 2017 dans le Grand Est comme en France (figure 1a). Toutefois, dans le même temps, la corrélation entre faible niveau de diplôme et risque de chômage se renforce, si bien que l'élévation globale du niveau d'éducation s'accompagne d'une concentration des difficultés d'accès à l'emploi sur une partie de la population.

Par ailleurs, les jeunes les plus diplômés se concentrent dans certains territoires offrant notamment davantage d'opportunités d'occuper un emploi qualifié (figure 1b). Ainsi, parmi les 25-34 ans en 2017, 31 % sont titulaires d'un diplôme de niveau supérieur ou égal au niveau Licence (bac +3) dans le département du Bas-Rhin contre seulement 16 à 18 % dans les départements de la Meuse, de la Haute-Marne, des Vosges et des Ardennes.

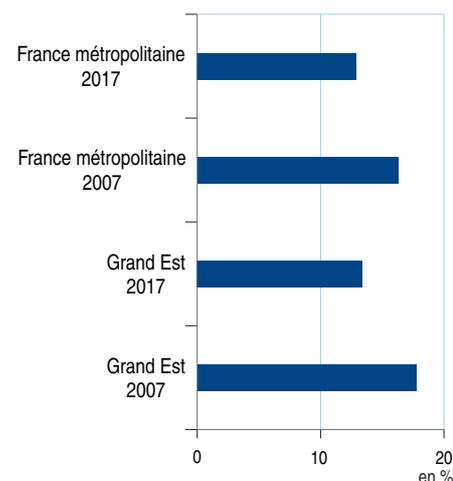
La part des jeunes (20-24 ans) sortis des études peu ou pas diplômés diminue de 2007 à 2017, avec une baisse plus marquée dans des départements où elle était parmi les plus élevées en début de période, à l'exception de l'Aube (figure 2). Cependant en 2017, parmi les 20-24 ans sortis des études, un sur six n'a pas obtenu de diplôme d'un niveau au moins

équivalent à un certificat d'aptitude professionnelle. Les écarts entre les territoires du Grand Est restent importants et sont notamment liés à l'offre en matière d'enseignement supérieur. La fréquence des sorties sans diplômes a en effet tendance à être plus élevée dans des zones éloignées des aires d'attraction des villes où les établissements d'enseignement supérieur accueillent le plus d'étudiants (figure 5).

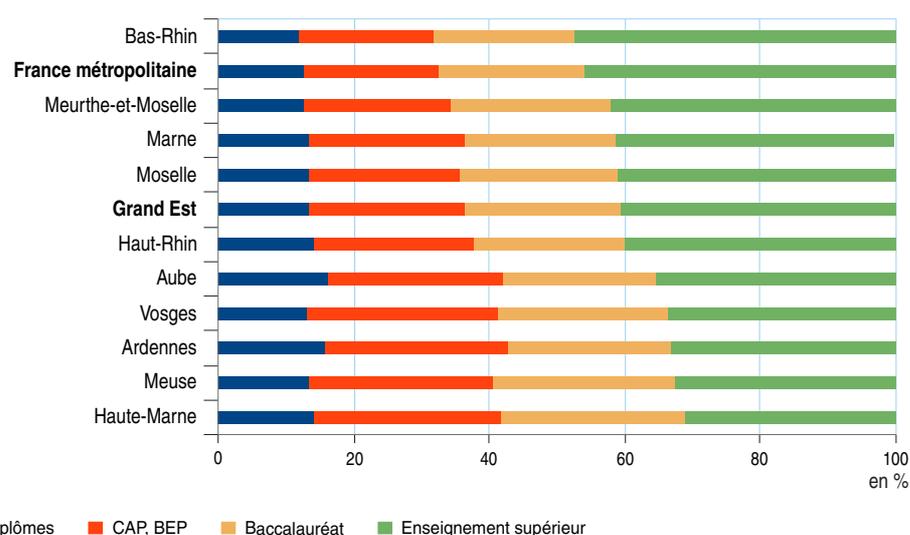
Le défaut de maîtrise de savoirs fondamentaux comme la lecture et l'écriture peut remettre en cause la capacité des individus à participer à la vie politique et sociale et à occuper un emploi. Or le **taux de jeunes en difficulté de lecture** s'élève à 11,2 % dans le Grand Est et cette proportion est relativement élevée dans la plupart des départements de la région par rapport à la moyenne nationale (figure 3).

Les difficultés en matière de formation initiale rendent moins probable l'acquisition ultérieure de qualifications, notamment par la formation continue. Ainsi le taux de participation des adultes à la formation s'élève à 20 % en moyenne régionale en 2019 mais s'avère moins élevé à l'ouest de la région, où ces difficultés sont les plus marquées (figure 4). ■

1a Évolution de la part des 25-34 ans peu ou pas diplômés

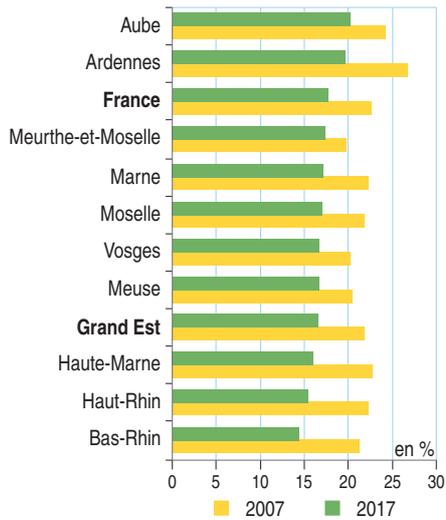


1b Répartition des 25-34 ans selon le diplôme le plus élevé obtenu en 2017



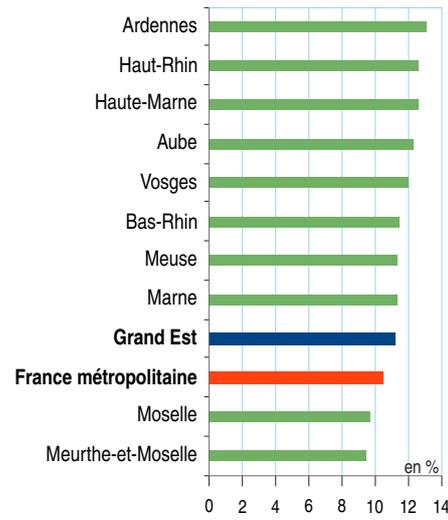
Note : en 2017, 13,4 % des 25-34 ans du Grand Est sont peu ou pas diplômés, contre 17,7 % en 2007 (1a). Les diplômes de l'« enseignement supérieur » sont les diplômes post-baccalauréat. Lecture : en 2017, 41 % des 25-34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans le Bas-Rhin, contre 31 % dans la Haute-Marne (1b). Champ : individus âgés de 25 à 34 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement. Source : Insee, recensement de la population (exploitation principale).

2 Évolution de la part des 20-24 ans peu ou pas diplômés



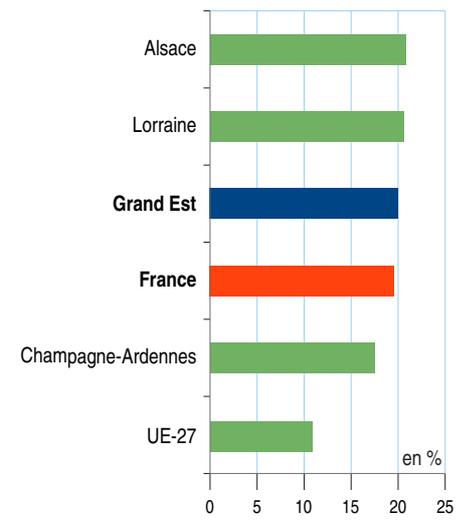
Lecture : dans le Haut-Rhin, 15 % des 20-24 ans sortis des études sont peu ou pas diplômés en 2017.
 Champ : jeunes âgés de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement.
 Source : Insee, recensement de la population (exploitation principale).

3 Taux de jeunes en difficulté de lecture en 2018



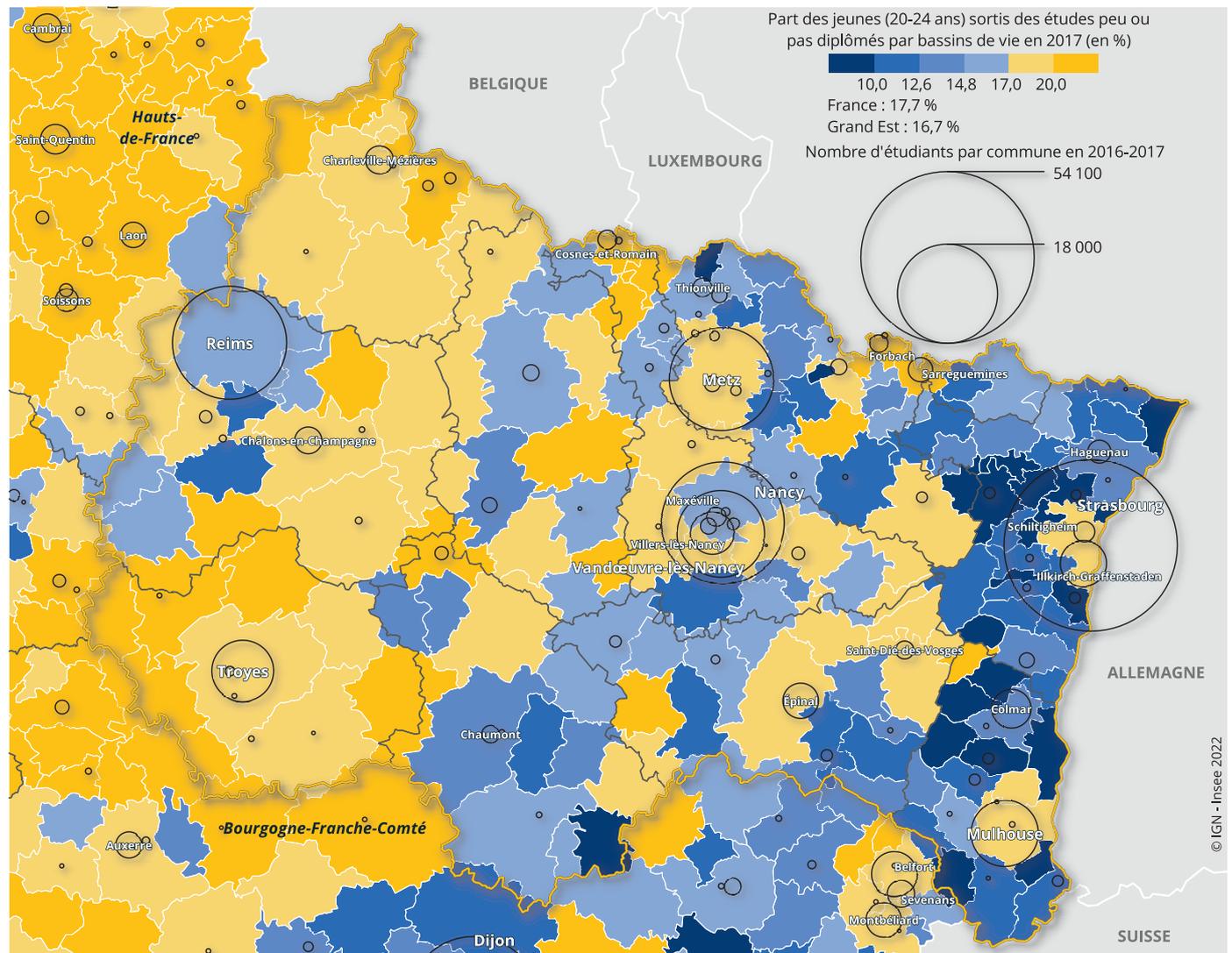
Lecture : en Grand Est, 11 % des jeunes sont en difficulté lors des tests de lecture de la journée de défense et de citoyenneté (JDC).
 Champ : jeunes âgés de 16 à 25 ans de nationalité française prenant part à la JDC en 2018.
 Sources : Ministère de la défense, DSNJ ; ministères en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

4 Taux de participation des adultes à la formation en 2019



Note : indicateur européen disponible au niveau NUTS2, qui correspond aux régions d'avant la réforme territoriale de 2016.
 Lecture : en 2019, 20 % des 25-64 ans dans le Grand Est déclarent avoir participé à une activité visant à acquérir des connaissances, des savoir-faire ou des compétences.
 Champ : individus âgés de 25 à 64 ans.
 Source : Eurostat.

5 Part des 20-24 ans peu ou pas diplômés et répartition des effectifs étudiants des établissements d'enseignement supérieur



Lecture : en 2017, dans le bassin de vie de Troyes, 19,7 % des 20-24 ans sont peu ou pas diplômés et 7 200 étudiants sont inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur.
 Champ : jeunes âgés de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement ; effectif étudiant des établissements publics.
 Source : Insee, recensement de la population (exploitation principale) ; Sies.



Méthodologie

Avertissement : ces indicateurs ne sauraient couvrir l'intégralité des attentes liées à cet ODD. Le choix des indicateurs retenus dépend à la fois de leur pertinence, de leur disponibilité et de leur comparabilité territoriale.

Niveau de diplôme

Source : Insee, Recensement de la population (exploitation principale)

La répartition des jeunes selon leur niveau de diplôme en fin de formation initiale est mesurée par la **part des 25-34 ans selon le diplôme le plus élevé obtenu**. Les individus inscrits dans un établissement d'enseignement sont exclus. Les peu ou pas diplômés correspondent aux individus dont le diplôme le plus élevé obtenu est, au mieux, le brevet des collèges. Le BEP et le CAP sont respectivement le brevet d'études professionnelles et le certificat d'aptitude professionnelle (diplômes de niveau 3, anciennement V). Le baccalauréat s'entend tout type confondu (diplômes de niveau 4, anciennement IV). Les diplômes de l'enseignement supérieur sont les diplômes post-baccalauréat (diplômes de niveaux 5 à 8, anciennement III à I).

La **part des 20-24 ans peu ou pas diplômés** correspond à la part des individus de cette tranche d'âge non inscrits dans un établissement d'enseignement et dont le diplôme le plus élevé obtenu est, au mieux, le brevet des collèges. Parmi les limites de cet indicateur figurent le fait que les étudiants actifs occupés sont considérés comme sortis des études, ou encore que les formations hors établissements d'enseignement ne sont pas prises en compte. Cet indicateur vise à quantifier les sorties du système éducatif sans diplômes et ne doit pas être confondu avec d'autres, estimés à partir des résultats de l'enquête Emploi (pour en savoir plus : Le Rhun, 2012) et non disponibles à l'échelle locale, tel que le taux de sorties précoces du système scolaire des 18-24 ans. Celui-ci mesure la proportion de jeunes de cet âge qui ne sont ni en formation, ni diplômés ou diplômés uniquement du brevet des collèges. Il s'élève à 8,2 % en France en 2019, après être resté stable aux alentours de 9 % depuis 2014, contre plus de 11 % en 2006 (pour en savoir plus : Insee, 2020).

Établissements d'enseignement supérieur

Source : Système d'information et des études statistiques (Sies) ; ministères en charge de l'enseignement supérieur, de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, des sports et de la culture.

Seuls les établissements publics d'enseignement supérieur sont pris en compte. Les effectifs d'étudiants sont regroupés par communes. Les étudiants inscrits dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur sont recensés dans les systèmes d'information et enquêtes des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Santé et des Sports. Les données présentées tiennent compte des doubles inscriptions obligatoires pour les étudiants des classes préparatoires aux grands écoles (CPGE). Cependant le regroupement des diverses sources peut entraîner, à la marge, la présence de doubles comptes dans les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, car les étudiants peuvent s'inscrire à plusieurs formations sans être repérés du fait de l'absence d'identifiant unique.

Difficultés de lecture

Sources : Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ), Ministère de la défense ; ministère en charge de l'enseignement supérieur ; ministère en charge de l'éducation, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

Le **taux de jeunes en difficulté de lecture** est fondé sur les résultats obtenus aux tests effectués lors de la journée de défense et de citoyenneté (JDC) auprès de jeunes de 16 à 25 ans ayant la nationalité française. Le taux de jeunes en difficulté de lecture correspond ici à la part des jeunes qui se présentent à la JDC et dont le niveau de maîtrise de la lecture est jugé insuffisant au regard des critères d'évaluation. Suite à des problèmes techniques lors de la passation des tests, le nombre de jeunes en difficulté en 2018 et les deux années précédentes est surestimé, même si les comparaisons entre territoires restent possibles. Du fait de ces ruptures de série à partir de 2016, il n'est pas possible de tirer de conclusion claire quant à l'évolution récente du phénomène.

Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), « l'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples » (pour en savoir plus : ANLCI, 2018). L'évaluation de l'illettrisme est toutefois délicate : en particulier, il n'y a pas une unique grille d'évaluation des difficultés de lecture et d'écriture. Selon les critères du ministère de l'éducation nationale, la moitié des jeunes en difficulté de lecture au sens des tests de la JDC en France peuvent être considérés comme illettrés (pour en savoir plus : Chabanon, 2019).

Formation des adultes

Source : Eurostat.

Le **taux de participation des adultes à la formation** est un indicateur européen de la participation à la formation tout au long de la vie. Il correspond à la proportion des individus âgés de 25 à 64 ans déclarant avoir participé à une formation lors des quatre semaines précédant l'enquête parmi l'ensemble des individus de cette tranche d'âge vivant en ménages ordinaires, hormis ceux qui ne répondent pas à cette question. Tout type de formation est pris en compte dès lors que l'objectif est d'acquérir de nouvelles connaissances, savoir-faire ou compétences, quel que soit le cadre de l'activité de formation. Les activités culturelles ou sportives ne sont pas considérées comme des activités de formation. Le niveau géographique le plus fin auquel cet indicateur européen est disponible est le niveau NUTS 2, correspondant en France aux régions d'avant la réforme territoriale de 2016. L'indicateur ne doit pas être confondu avec le « taux de participation à une formation formelle et non formelle » présenté dans le tableau de bord *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable* publié par l'Insee en janvier 2021 (pour en savoir plus : Insee, 2021). Pour cet indicateur alternatif la tranche d'âge est différente (18-64 au lieu de 25-64 ans) ainsi que la période de référence (une année avant l'enquête au lieu de quatre semaines).



Pour en savoir plus

- ANLCI, *L'évolution de l'illettrisme en France*, 2018, <http://www.anlci.gouv.fr/Mediatheque/Chiffres/Plaque-4-pages-Chiffres>
- « Bilan formation-emploi 2020. Principaux chiffres sur les sortants du système éducatif, leur insertion professionnelle et la formation tout au long de la vie », *Insee Résultats*, 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5351751?sommaire=5351753>
- Caradec Y. et Marchegay P., *Atlas régional Grand Est. Effectifs d'étudiants en 2017-2018*, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, 2019, https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Atlas_2017-2018/08/7/Fascicule_Grand_Est_R44_1216087.pdf
- Chabanon L., « Journée défense et citoyenneté 2018 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », *Note d'information*, n°19.20, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 2019, <https://www.education.gouv.fr/journee-defense-et-citoyennete-2018-plus-d-un-jeune-francais-sur-dix-en-difficulte-de-lecture-9998>
- Emorine M., Tillatte A., « Une entrée dans la vie adulte plus précoce, mais des difficultés d'insertion », *Insee Analyses Grand Est*, n° 28, 2016, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2502053>
- Friedrich C. (coord.), « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur », *Les dossiers de la Depp*, n°16, Rectorat de l'Académie de Strasbourg, 2021, https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/public/statistiques/2021_16_MARS_FILLES_GARCONS.pdf
- Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable. 17 objectifs de développement durable*, 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964>
- Insee, *Indicateurs de richesse nationale*, 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281681>
- Le Rhun B., « Sortants sans diplômes et sortants précoces : deux indicateurs du faible niveau d'étude des jeunes », *Note d'information*, n°12.15, Depp, 2012, <https://www.education.gouv.fr/sortants-sans-diplome-et-sortants-precoces-10754>
- Martin B., Villaume S., « Les jeunes : plus diplômés qu'il y a 10 ans, mais moins souvent en emploi », *Insee Flash Grand Est*, n° 42, 2020 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4923306>
- Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz, *Les chiffres clés 2020-2021 de la région académique Grand Est*, 2020, http://www.ac-nancy-metz.fr/medias/fichier/chiffres-cles-2020_1610725048280-pdf